



**Communiqué de presse**

**Fixation de prix de revente - La Comco ouvre une enquête dans le domaine des outils de coupe professionnels**

Berne, 30 janvier 2008  
1'023 caractères

La Commission de la concurrence (Comco) a pris connaissance de l'existence d'un accord vertical de prix de revente entre les entreprises Felco SA et Landi Suisse SA.

La Comco a donc ouvert le 7 janvier 2008 une enquête à l'encontre de ces deux entreprises. L'accord en question prévoyait pour 2007 un prix minimum fixe de revente pour certains outils fabriqués par l'entreprise Felco.

Felco est une entreprise familiale neuchâteloise, leader sur le marché des sécateurs et des cisailles pour la taille et la coupe professionnelles. Landi est une organisation de commerce et de prestations de services active dans les secteurs agricole et Non-Food. Cette entreprise, filiale du groupe Fenaco, acquiert des biens en qualité de grossiste que les magasins Landi distribuent dans toute la Suisse.

L'enquête devra déterminer si l'accord conclu entre ces entreprises contrevient à la Loi sur les cartels.

**Renseignements**

Dr Olivier Schaller  
031 322 21 23  
079 642 62 88

[olivier.schaller@weko.admin.ch](mailto:olivier.schaller@weko.admin.ch)

Ce texte est aussi accessible  
sur notre page Internet